



**Consultation ministérielle et réunion technique de haut niveau
sur la mise en œuvre du Plan d'action pour améliorer
la préparation et l'action de santé publique
dans la Région européenne de l'OMS
Istanbul (Turquie)
12-14 février 2019**

2

**1^{er} février 2019
Original : anglais**

Objet de la réunion

Contexte

Une protection adéquate contre les menaces envers la santé requiert un engagement politique et financier de haut niveau pour s'occuper du cycle complet de la gestion des urgences, et notamment de la prévention, de la préparation, de l'action et du relèvement, soutenu par un engagement multisectoriel et, au besoin, par des stratégies pansociétales et des partenariats efficaces. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré le Plan d'action pour améliorer la préparation et l'action de santé publique dans la Région européenne de l'OMS, un document qui a d'ailleurs été accueilli avec appréciation lors de la soixante-huitième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe en septembre 2018 par l'adoption à l'unanimité de la résolution EUR/RC68/R7. Il est donc de la responsabilité collective de tous les États membres d'assurer la préparation aux situations d'urgence sanitaire et, le cas échéant, une riposte conjointe.

Le plan d'action vise à renforcer et à maintenir les capacités nationales dans la Région européenne de l'OMS afin d'assurer l'efficacité de la prévention, de la préparation, de la détection et de la réaction aux menaces pesant sur la santé publique et, si nécessaire, d'apporter une aide aux pays touchés, grâce à trois piliers stratégiques :

- Pilier stratégique n° 1. Mettre en place, renforcer et maintenir les principales capacités des États parties requises aux termes du Règlement sanitaire international (RSI) (2005) ;
- Pilier stratégique n° 2. Renforcer la gestion des événements et le respect des obligations en vertu du RSI (2005) ;
- Pilier stratégique n° 3. Mesurer les progrès et promouvoir l'obligation de rendre compte.

Afin que le plan d'action puisse être mis en œuvre sans délai, les acteurs œuvrant aux plus hauts niveaux politiques et techniques du secteur de la santé doivent s'engager pleinement à respecter sa vision et ses objectifs. Il importe également d'adopter et d'appliquer, à la suite d'une consultation technique, un processus garantissant la collaboration des États membres, des partenaires ainsi que d'autres intervenants afin d'assurer la mise en œuvre des activités décrites dans le plan d'action et la présentation régulière de rapports aux organes directeurs.

En outre, le Treizième Programme général de travail de l'OMS 2019-2023 (treizième PGT), imprime une orientation stratégique ambitieuse en définissant trois priorités interconnectées : la progression vers la couverture sanitaire universelle, l'intervention dans les situations d'urgence sanitaire et la promotion de la santé des populations. La mise en œuvre du plan d'action régional contribuera à la réalisation de l'objectif fixé par le treizième PGT : *1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire.*

Finalité

Cette réunion vise à susciter l'engagement de tous les États membres et des plus hautes autorités du secteur de la santé en faveur de la mise en œuvre intégrale du Plan d'action pour améliorer la préparation et l'action de santé publique dans la Région européenne de l'OMS.

Objectifs

Les objectifs de la réunion de haut niveau sont les suivants :

- parvenir à une compréhension commune de l'importance de la gouvernance de la préparation et de l'intervention en cas de situations d'urgence sanitaire, et s'engager à assumer une responsabilité partagée à l'égard de l'objectif fixé par le treizième PGT dans le domaine des situations d'urgence sanitaire ;
- présenter et examiner la mise en œuvre du plan d'action et contribuer à l'élaboration de son cadre de suivi, sur la base des synergies établies entre les partenaires, des besoins et des défis existants, ainsi que de l'échange des meilleures pratiques ;
- définir les domaines prioritaires du soutien que l'OMS et ses partenaires doivent apporter à la mise en œuvre du plan d'action régional, et réaffirmer le leadership de l'OMS dans la coordination des partenaires et des acteurs concernés.

Résultats

La réunion doit parvenir aux principaux résultats suivants :

- un accord sur une plate-forme régionale en vue d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action régional en créant des possibilités de dialogue et d'échange de données d'expérience ;
- un accord sur la marche à suivre concernant la mise en œuvre du plan d'action qui recense les interventions fondamentales ainsi que les principales étapes de l'application du plan d'action, de l'établissement de rapports à son sujet et de son évaluation ;
- un accord sur un cadre de suivi pour le plan d'action aligné sur les cadres d'impact des instruments mondiaux pertinents.

Programme général

Cette réunion constituera la première étape d'un processus pluriannuel nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action et au suivi de son impact.

La réunion sera organisée en deux volets :

1. une réunion technique de deux jours (les 12 et 13 février 2019) au cours de laquelle des experts de haut niveau, désignés par les États membres, examineront en détail la mise en œuvre du plan d'action et contribueront à l'élaboration de son cadre de suivi, conformément à la résolution EUR/RC68/R7 adoptée en 2018 par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe ;
2. une consultation ministérielle d'une demi-journée (le 14 février 2019) afin d'affirmer notre engagement politique envers la mise en œuvre intégrale du plan d'action dans la Région européenne de l'OMS ainsi que notre leadership à cet égard.